



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du lundi 24 novembre 2008

Conseillers en exercice : 61

Date de Publicité : ?

D - 20080623

Reçu en Préfecture le :
CERTIFIE EXACT,

Aujourd'hui Lundi 24 novembre Deux mil huit, à quinze heures,

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni en l'Hôtel de Ville, dans la salle de ses séances, sous la présidence de

Monsieur Alain JUPPE - Maire de Bordeaux

Etaient Présents :

M. Hugues MARTIN, Mme Anne BREZILLON, M. Didier CAZABONNE, Mme Anne Marie CAZALET, M. Jean Louis DAVID, Mme Brigitte COLLET, M. Stéphan DELAUX (*présent jusqu'à 16h30*), M. Dominique DUCASSOU, Mme Sonia DUBOURG -LAVROFF, M. Michel DUCHENE, Mme Véronique FAYET, M. Pierre LOTHAIRE, Mme Muriel PARCELIER, M. Alain MOGA, Mme Arielle PIAZZA, M. Josy REIFFERS (*présent jusqu'à 17h*), Mme Elizabeth TOUTON, M. Fabien ROBERT, Mme Anne WALRYCK, Mme Laurence DESSERTINE, M. Jean Marc GAUZERE (*présent jusqu'à 17h*), M. Jean Charles BRON, Mme Chantal BOURRAGUE, M. Joël SOLARI, M. Charles CAZENAVE, M. Alain DUPOUY, Mme Ana Marie TORRES, M. Jean-Pierre GUYOMARC'H, Mme Mariette LABORDE, M. Jean-Michel GAUTE, Mme Marie-Françoise LIRE, M. Jean-François BERTHOU, Mme Nicole SAINT ORICE, M. Nicolas BRUGERE, Mme Constance MOLLAT, M. Maxime SIBE, M. Guy ACCOCEBERRY, Mme Emmanuelle CUNY, M. Jean-Charles PALAU, Mme Chafika SAILOUD, M. Ludovic BOUSQUET, M. Yohan DAVID, Mme Alexandra SIARRI(*présente jusqu'à 16h05*), Mme Sarah BROMBERG, Mme Wanda LAURENT, Mme Paola PLANTIER, Mlle Laetitia JARTY, M. Jacques RESPAUD, M. Jean-Michel PEREZ, Mme Martine DIEZ, Mme Béatrice DESAIGUES, Mme Emmanuelle AJON, M. Matthieu ROUYEYRE, M. Pierre HURMIC, Mme Marie-Claude NOEL, M. Patrick PAPADATO, M. Vincent MAURIN, Mme Natalie VICTOR-RETALI,

Excusés :

Mme Nathalie DELATTRE, Mme Sylvie CAZES-REGIMBEAU,

OPAH Centre historique PRI. 31 rue des Bouviers, 29 rue de la Devise, 46 48 rue de Cursol, 1 rue Garat, 49bis rue Elie Gintrac. Subventions de la Ville aux propriétaires occupants ou accédants. Autorisation. Décision.

Mme Elizabeth TOUTON, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Par délibération du 8 juillet 2002, vous avez autorisé le Maire à signer avec la Société Bordelaise Mixte de Construction et d'Urbanisme (SBUC) dénommée aujourd'hui In Cité, une Convention Publique d'Aménagement permettant la mise en œuvre des procédures nécessaires à la requalification de l'habitat et de l'environnement résidentiel dans le centre historique.

Au titre des actions visant à l'amélioration des logements, les propriétaires occupants, accédants ou primo-accédants sont susceptibles de bénéficier d'aides de la Ville.

A ce titre, il est proposé d'accorder une aide de la Ville à :

- **Mme MATHON Marianne, propriétaire d'un appartement sis 31, rue des Bouviers à Bordeaux**, dont la situation répond aux caractéristiques suivantes :

Statut de propriétaire de Mme MATHON	Niveau de ressources
Propriétaire accédant	Ressources < Plafonds base ANAH

Cette opération consiste en des travaux de réhabilitation dans un logement occupé par sa propriétaire à titre de résidence principale.

Ce dossier a reçu un avis favorable de la Commission des financeurs du 6 mai 2008.

Il a été présenté lors de la Commission départementale de l'ANAH et a fait l'objet de la décision de subvention suivante le 28 mai 2008 sous le n° 033002494.

Montant des dépenses subventionnées plafonnées : 11 303 €

Décision de subvention de l'ANAH d'un montant de 3 956 €

Aide de la CUB 7,5% : 848 €

- Aide de la Ville au propriétaire : $11\,303\text{ €} \times 7,5\% = 848\text{ €}$

En conséquence, je vous demande de bien vouloir autoriser le Maire à :

- Accorder à Mme MATHON Marianne une participation d'un montant de 848 € pour la Ville de Bordeaux
- **Mlle PANTEL Catherine, propriétaire d'un appartement sis 29, rue de la Devise à Bordeaux**, dont la situation répond aux caractéristiques suivantes :

Statut de propriétaire de Mlle PANTEL	Niveau de ressources
Propriétaire occupant	Ressources < Plafonds sociaux ANAH PST

Cette opération consiste en des travaux de réhabilitation dans un logement occupé par sa propriétaire à titre de résidence principale.

Ce dossier a reçu un avis favorable de la Commission des financeurs du 6 mai 2008.

Il a été présenté lors de la Commission départementale de l'ANAH et a fait l'objet de la décision de subvention suivante le 26 mars 2008 sous le n° 033002216.

Montant des dépenses subventionnées plafonnées : 11 579 €

Décision de subvention de l'ANAH d'un montant de 4 053 €

Aide de la CUB 12,5% : 1 447 €

- Aide de la Ville au propriétaire : $11\,579\text{ €} \times 12,5\% = 1\,447\text{ €}$

En conséquence, je vous demande de bien vouloir autoriser le Maire à :

- Accorder à M^{lle} PANTEL Catherine une participation d'un montant de 1 447 € pour la Ville de Bordeaux

- **M. et Mme ROUSTAI Abolghassem, propriétaires d'un appartement sis 46-48, rue de Coursol à Bordeaux**, dont la situation répond aux caractéristiques suivantes :

Statut de propriétaire de M. Mme ROUSTAI	Niveau de ressources
Propriétaire occupant	Ressources < Plafonds sociaux ANAH PST

Cette opération consiste en des travaux de réhabilitation dans un logement occupé par ses propriétaires à titre de résidence principale.

Ce dossier a reçu un avis favorable de la Commission des financeurs du 18 décembre 2007.

Il a été présenté lors de la Commission départementale de l'ANAH et a fait l'objet de la décision de subvention suivante le 19 février 2008 sous le n° 033002144.

Montant des dépenses subventionnées plafonnées : 7 514 €

Décision de subvention de l'ANAH d'un montant de 2 630 €

Aide de la CUB 12,5% : 939 €

- Aide de la Ville au propriétaire : $7\,514\text{ €} \times 12,5\% = 939\text{ €}$

En conséquence, je vous demande de bien vouloir autoriser le Maire à :

- Accorder à M. Mme ROUSTAI Abolghassem une participation d'un montant de 939 € pour la Ville de Bordeaux

- **M. et Mme KADERT Ngoc Hong, propriétaires d'un appartement sis 1,rue Garat/49bis, rue Elie Gintrac à Bordeaux**, dont la situation répond aux caractéristiques suivantes :

Statut de propriétaire de M. Mme KADERT	Niveau de ressources
Propriétaire occupant	Ressources < Plafonds sociaux ANAH PST

Cette opération consiste en des travaux de réhabilitation dans un logement occupé par ses propriétaires à titre de résidence principale.

Ce dossier a reçu un avis favorable de la Commission des financeurs du 6 mai 2008.

Il a été présenté lors de la Commission départementale de l'ANAH et a fait l'objet de la décision de subvention suivante le 1^{er} juillet 2008 sous le n° 033002585.

Montant des dépenses subventionnées plafonnées : 12 589 €

Décision de subvention de l'ANAH d'un montant de 4 406€

Aide de la CUB 12,5% : 1 574 €

- Aide de la Ville au propriétaire : $12\,589 \text{ €} \times 12,5\% = 1\,574 \text{ €}$

En conséquence, je vous demande de bien vouloir autoriser le Maire à :

- Accorder à M. Mme KADERT Ngoc Hong une participation d'un montant de 1 574 € pour la Ville de Bordeaux

Le versement des subventions de la Ville au propriétaire interviendra après réalisation complète des travaux, sur présentation d'un certificat de paiement établi par la Ville au vu de la décision de versement total de la subvention de l'ANAH.

Ces différentes dépenses ci-dessus énumérées seront imputées sur la sous fonction 72, nature 2042 du budget de l'exercice en cours.

ADOpte A L'UNANIMITE

Fait et Délibéré à Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, le 24 novembre 2008

P/EXPEDITION CONFORME,

Mme Elizabeth TOUTON
Adjoint au Maire

